



Pouvoir d'un membre d'une association ?

Par **vanille01**, le **08/07/2008** à **21:23**

Bonjour,

Je suis salariée dans une association loi 1901. Nous traversons une crise institutionnelle. Les dirigeants souhaitent restructurer les équipes. Pour ce faire ils convoquent les salariés un à un pour les intimider et parfois les inciter à partir.

Seulement voilà, nous sommes convoqués par une personne que nous ne connaissons pas, qui ne fait pas partie du Bureau, qui n'est pas notre supérieur hiérarchique. Visiblement et après vérification il fait parti des membres de l'association.

Qui a autorité pour nous convoquer à un entretien? La directrice? La présidente?

Merci de votre réponse